

Services d'Assistance juridique

Chaque jour, votre entreprise s'expose à de nombreuses situations où elle est soumise à diverses lois et divers règlements. Être bien renseigné pourrait vous éviter des actions en justice coûteuses et des ennuis inutiles.

L'Assistance juridique* est un service offert aux clients admissibles des Assurances Federated qui peut fournir les réponses juridiques dont ils ont besoin dans l'exploitation de leur entreprise.

L'Assistance juridique répond à des questions de nature juridique ayant trait à vos activités commerciales. Il n'y a pas de question trop complexe, qu'il s'agisse d'embauche, de contrats, de procédures de location ou de planification de la relève.

Voici quelques exemples de questions typiques :

- Mon entreprise a développé un logiciel. Comment faire pour empêcher mes concurrents d'en voler les spécifications techniques?
- J'ai signé des contrats qui comportent des clauses de décharge et d'indemnisation en faveur de mes clients. Quelles en sont les implications juridiques?
- Je veux que mes enfants participent davantage à la gestion de mon entreprise et au développement des affaires. Quelles mesures dois-je prendre? Et ont-elles des implications juridiques?
- Je dois congédier un employé. Quel délai de préavis dois-je lui donner en vertu de la loi? Comment dois-je procéder pour respecter les exigences légales?

**Le service est offert en français et en anglais,
du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h (heure de l'Est)****

Services offerts

L'Assistance juridique travaille pour vous en vous offrant de l'information juridique et des solutions pratiques pour des questions d'ordre commercial qui vous concernent.

Coût

L'Assistance juridique est gratuite. Elle est comprise dans votre police Les assurances Federated.

Vous bénéficiez d'un accès gratuit à un avocat, ce qui vous fait économiser temps et argent!

Avantages

Non seulement ce service est utile lorsque vous avez de véritables préoccupations d'ordre juridique, mais il vous permet aussi de régler de nombreuses autres situations pour lesquelles vous n'auriez jamais songé à vous adjoindre les services d'un avocat en raison des honoraires prohibitifs.

Les clients admissibles des Assurances Federated peuvent composer le 1.888.381.7035 pour obtenir de l'information sur les sujets suivants :

- Droit du travail
- Droit fiscal
- Droit administratif
- Planification de la relève
- Droit commercial
- Droit immobilier
- Planification successorale
- Droit de l'emploi
- Droit de la consommation
- Lois sur les faillites et les arrangements avec les créanciers